

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DU ROÉÉ À ÉNERGIR**

1. Références

- i) Énergir, « Où se trouve le réseau gazier ? », en ligne, <https://www.energir.com/fr/grandes-entreprises/gaz-naturel-quebec/reseau-gazier/>
- ii) TransCanada PipeLines Limited, « Mainline Tolls - effective February 1, 2019 to December 31, 2020 (Order TG-001-2019) », en ligne, http://www.tccustomerexpress.com/docs/ml_tolls/Mainline%20Tolls.pdf, p. 23 de 27
- iii) B-0185. Refonte tarifaire phase 2 : Complément de preuve, p. 50

Préambule

Réf. i) : La carte référence i) présente en plan schématique le réseau gazier d'Énergir. La zone Nord à laquelle réfère la preuve d'Énergir correspond à la zone NDA (Northern Delivery Area) de la carte. La zone Sud à laquelle réfère la preuve d'Énergir correspond à la zone EDA (Eastern Delivery Area) de la carte. Celle-ci illustre aussi le réseau TQM qui se situe dans la zone EDA.

Réf. ii) : Avec la référence ii), on peut créer le petit tableau suivant qui présente les tarifs de TCPL vers Union Gaz, qui par la suite les livreront aux zones Nord et Sud d'Énergir. On remarque que les tarifs sont légèrement plus faibles en zone nord qu'en zone Sud.

NO	Receipt Point	Delivery Point	(\$/GJ/Month)	Daily Equivalent	Abandonment	Daily Equivalent
				FT	(\$/GJ/Month)	(\$/GJ)
39	Union Dawn	Energir NDA	13,294 52	0,437 1	1,103 52	0,036 3
50	Union Dawn	Energir EDA	15,340 04	0,504 3	1,307 31	0,043 0

Réf. iii) : « Auparavant, les outils de transport entre Empress et GMIT-NDA (zone Nord) étaient significativement moins chers que les outils entre Empress et GMIT-EDA (zone Sud). L'écart favorable pour les clients de la zone Nord compensait le supplément lié à Champion. Depuis le déplacement à Dawn, le prix entre Dawn et GMIT-NDA se rapproche de celui entre Dawn et GMIT-EDA 58. [La note de bas de page 58 indique que] : Le prix fixe des services Dawn-Parkway-GMIT EDA est de 2 920 ¢/m³ et celui des services Dawn-Parkway-NDA en octobre 2016 est de 2 477 ¢/m³. »

Demandes

- 1.1. Veuillez confirmer la compréhension du ROEÉ, le tarif de réception de TCPL présenté en référence ii) exclus les tarifs de TQM.

Réponse :

Le tarif de TCPL de la référence ii) inclut les tarifs de TQM.

- 1.2. Si le ROEÉ est dans l'erreur, veuillez indiquer l'impact de TQM sur le tarif de TCPL à Énergir en zone EDA.

Réponse :

Énergir ne possède pas cette information puisque TCPL ne fournit pas à Énergir le poids relatif de TQM sur son tarif.

- 1.3. La référence iii) démontre que le prix de Dawn vers GMIT-NDA et Dawn GMIT — EDA se rapproche. Veuillez le coût moyen de fourniture des pipelines autres que TCPL qui fournissent la zone EDA

Réponse :

Puisque la zone Énergir-EDA est uniquement desservie par le pipeline de TCPL, il n'y a aucun coût moyen de fourniture des pipelines autre que TCPL. Énergir juge important de préciser que les prix de la référence iii) sont des prix de transport et non des prix de fourniture.

- 1.4. Veuillez indiquer si le coût pour fournir Champion est plus élevé ou moins élevé que le tarif moyen de la fourniture de la zone EDA non fourni par TCPL. Veuillez détailler votre réponse.

Réponse :

Comme expliqué dans la réponse à la question 1.3, la zone Énergir-EDA est uniquement desservie par le pipeline de TCPL, donc il n'existe pas de tarif moyen de fourniture de la zone EDA non fourni par TCPL. Énergir tient également à préciser qu'elle s'approvisionne en fourniture en amont du réseau de TCPL, et donc qu'il n'existe pas de distinction au niveau du tarif de fourniture transporté vers la zone EDA ou NDA.

**Demande portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro,
R-3867-2013, Phase 2A**

- 1.5. Veuillez fournir le nombre de clients par type de clientèle qui sont fournies par Champion en 2017, 2018, 2019 et 2020.

Réponse :

Énergir juge opportun de préciser que la clientèle d'Énergir n'est pas desservie directement par Champion puisque les clients retirent du gaz à partir des conduites d'Énergir.

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen de clients de la zone Nord pour les années 2017, 2018 et 2019. Puisque le nombre moyen de clients est calculé à partir des données réelles des douze mois de l'année concernée, le nombre de clients de l'année 2020 n'est pas disponible. Énergir est toutefois en mesure de prévoir que le nombre moyen de clients de la zone Nord devrait être sensiblement le même en 2020 qu'en 2019.

	Nombre moyen de clients 2017	Nombre moyen de clients 2018	Nombre moyen de clients 2019
COMMERCIAL	727	734	748
INDUSTRIEL	107	107	110
INSTITUTIONNEL	119	119	121
RESIDENTIEL	1 895	1 861	1 817
Total	2 848	2 821	2 796

2. Références

- i) B-0185, Refonte tarifaire phase 2 : Complément de preuve, p.60 et 61, tableau 21 et tableau 22
- ii) B-0474, Fonctionnalisation des conduits de champion : preuve additionnelle suivi de la décision D-2019-153, p.4 à 6, tableaux 1 à 4
- iii) B-0474, Fonctionnalisation des conduits de champion : preuve additionnelle suivi de la décision D-2019-153, p. 15

Préambule

Réf. i) : Le tableau 21 en référence i) présente la variation du revenu requis de la Cause tarifaire 2017 si les coûts de Champion avaient été fonctionnalisés au service de distribution, au même titre que les conduites de transmission détenues par Gaz Métro. Le tableau 22 en référence i) présente les impacts tarifaires sur la facture totale, en supposant un prix de fourniture à 13 678 ¢/m³ et un prix de SPEDE à 3 326 ¢/m³. Ces données proviennent aussi de la cause tarifaire 2017.

Réf ii) : Les tableaux 1 à 4 de la référence ii) présente Les impacts tarifaires, en ¢/m³ pour les dossiers tarifaires de 2017, 2018, 2019 et 2020.

Réf iii) : « Les résultats démontrent que la fonctionnalisation des conduites de Champion au service de distribution amène l'impact tarifaire le moins important des trois scénarios. De plus, en comparant les scénarios où les zones Nord et Sud sont fusionnées, le scénario 1 présente une méthode d'allocation des coûts de Champion qui permet d'allouer une plus grande partie des coûts aux clients de la zone Nord, puisque le facteur CAU est évalué de manière régionale et tient compte de l'ajout des conduites de Champion dans les coûts de transmission. »

Demandes

2.1 Veuillez indiquer le prix de la fourniture supposé et le prix du SPEDE pour arriver aux résultats présentés en référence ii).

Réponse :

Les coûts et l'impact tarifaire moyen présentés à la référence ii) sont uniquement établis en fonction des coûts de Champion (actuellement fonctionnalisés au service de transport), donc les prix de fourniture et de SPEDE n'ont pas été utilisés dans le calcul des résultats.

2.2 Veuillez fournir les résultats en 2018 et 2019 pour la variation du revenu requis tels que présentés au tableau 21 de la référence i)

Réponse :**Fonctionnalisation des coûts de Champion - 2018**

		Transport	Distribution
(1)	Revenu requis initial (M\$)	257,2	539,1
(2)	Revenu requis 2018 (M\$)	231,7	563,4
(3)	Champion (M\$)	(3,8)	3,8
(4) = (2) + (3)	Revenu requis - Champion fonctionnalisé au service de distribution (M\$)	227,9	567,2
(5) = (4) / (1) - 1	Variation par rapport au revenu initial	-11,4%	5,2%
(6) = (4) / (2) - 1	Variation par rapport au revenu requis	-1,6%	0,7%

Fonctionnalisation des coûts de Champion - 2019

		Transport	Distribution
(1)	Revenu requis initial (M\$)	207,2	586,7
(2)	Revenu requis 2019 (M\$)	175,3	584,1
(3)	Champion (M\$)	(4,2)	4,2
(4) = (2) + (3)	Revenu requis - Champion fonctionnalisé au service de distribution (M\$)	171,0	588,4
(5) = (4) / (1) - 1	Variation par rapport au revenu initial	-17,4%	0,3%
(6) = (4) / (2) - 1	Variation par rapport au revenu requis	-2,4%	0,7%

- 2.3 Veuillez indiquer si, selon vous, le scénario 1 affecterait significativement la position concurrentielle d'Énergir dans la zone Nord ou Sud ? Si oui, veuillez indiquer comment.

Réponse :

Énergir affirme que le scénario 1 n'affecterait pas significativement sa position concurrentielle dans la zone Nord ou dans la zone Sud.

- 2.4 Veuillez indiquer si, selon vous, le scénario 2 affecterait significativement la position concurrentielle d'Énergir dans la zone Nord ou Sud ? Si oui, veuillez indiquer comment.

Réponse :

Énergir affirme que le scénario 2 n'affecterait pas significativement sa position concurrentielle dans la zone Nord ou dans la zone Sud.